

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBAULT Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-052

**ELECTIONS SENATORIALES - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants**

*Rapporteur : JP COCHARD*

A 20H15, le maire a invité le conseil municipal à la désignation des 15 délégués et 5 suppléants aux élections sénatoriales qui se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.

Il a demandé au conseil municipal si une ou des listes ont été constituées car aucune n'a été déposée avant l'ouverture de la séance du conseil municipal.

Les candidatures individuelles spontanées ont alors été recensées et ont fait l'objet d'une liste unique :

N°	Nom Prénom	Fonction
1	COCHARD Jean-Pierre	Délégué
2	MARTIN Maryvonne	Délégué
3	ROULET Jean-Louis	Délégué
4	ROCHER Ginette	Délégué
5	HORTET Sylvie	Délégué
6	GENDRONNEAU Thierry	Délégué
7	RAIMBAULT Philippe	Délégué
8	FERY Martine	Délégué
9	RICHARD Mauricette	Délégué
10	CARON Sylvie	Délégué
11	MENARD Isabelle	Délégué
12	TRILLEAUD Thomas	Délégué
13	THOMAS Jean-Joël	Délégué
14	BOUTRY Véronique	Délégué
15	JUMEL Jérôme	Délégué
16	ROUCHER Bertrand	Suppléant
17	RAIMBAULT Patricia	Suppléant
18	JOSELON Ingrid	Suppléant
19	GARREAU Jean-Louis	Suppléant
20	PERTHUE David	Suppléant

Sous la présidence du maire, le bureau électoral a été constitué des 2 conseillers présents les plus âgés et des 2 plus jeunes : Mauricette Richard, Maryvonne Martin, Isabelle Ménard et Thomas Trilleaud.

Le scrutin s'est déroulé à bulletins secrets.

A 20h30, le maire a déclaré le scrutin clos et les votes ont été dépouillés par les membres du bureau électoral. Les résultats ont été consignés dans le tableau ci-dessous :

N°	Nom Prénom	Sexe	Domicile	Date de naissance	Lieu de naissance	NB DEVOIX
1	COCHARD Jean-Pierre	M	Terranjou	06/05/1954	Chavagnes	26
2	MARTIN Maryvonne	F	Terranjou	11/02/1954	Passavant sur Layon	26
3	ROULET Jean-Louis	M	Terranjou	10/09/1960	Doué la Fontaine	26
4	ROCHER Ginette	F	Terranjou	19/06/1957	Thouarcé	26
5	HORTET Sylvie	F	Terranjou	02/03/1956	Nantes	26
6	GENDRONNEAU Thierry	M	Terranjou	26/12/1964	Angers	26
7	RAIMBAULT Philippe	M	Terranjou	23/12/1959	Angers	26
8	FERY Martine	F	Terranjou	13/01/1955	Nogent sur Marne	26
9	RICHARD Mauricette	F	Terranjou	05/01/1953	Les Verchers sur Layon	26
10	CARON Sylvie	F	Terranjou	30/08/1958	Abbeville	26
11	MENARD Isabelle	F	Terranjou	02/01/1975	Chemillé	26
12	TRILLEAUD Thomas	M	Terranjou	09/02/1977	Vernon	26
13	THOMAS Jean-Joël	M	Terranjou	14/05/1955	Madagascar	26
14	BOUTRY Véronique	F	Terranjou	31/03/1958	Lille	26
15	JUMEL Jérôme	M	Terranjou	20/09/1973	Saint Jean d'Angely	26
16	ROUCHER Bertrand	M	Terranjou	23/07/1965	Doué la Fontaine	26
17	RAIMBAULT Patricia	F	Terranjou	01/05/1969	Maisons Alfort	26
18	JOSELON Ingrid	F	Terranjou	23/12/1977	Angers	26
19	GARREAU Jean-Louis	M	Terranjou	06/07/1955	Notre Dame d'Allençon	26
20	PERTHUE David	M	Terranjou	05/09/1974	Angers	26

Le conseil municipal, à bulletins secrets et à l'unanimité :

- **A adopté** la liste constituée en début de séance.

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

**2023-06-053**

**URBANISME – Leg PIRARD – vente d'une propriété communale**

Rapporteur : M. COCHARD  
Annexe : Courrier du 30/12/2022

Une proposition d'achat de la propriété située impasse Passe-Pied à Villeneuve, Martigné-Briand était arrivée par courrier de la part de Charline VIOLEAU et Théo BALLU en date du 30/12/2022.

Cette maison et son terrain sont devenus propriété communale suite à un leg de la famille Pirard.

Le montant de la vente sera reversé au Centre Hospitalier Layon Aubance.

Mme Martin, en qualité de présidente du conseil de surveillance de l'hôpital, n'a participé ni aux débats ni au vote.

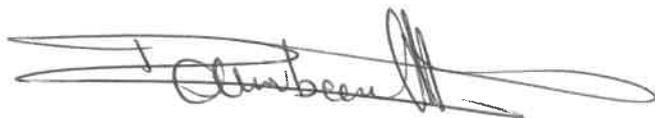
A ce moment, il a été demandé au conseil municipal d'autoriser la vente.

Il est rappelé que Mme Martin ne participe pas au vote, les autres élus du conseil municipal, par vote à mains levées, avec 24 voix POUR :

- **A autorisé** le maire à mettre en vente la propriété,
- **A chargé** le maire d'effectuer les études,

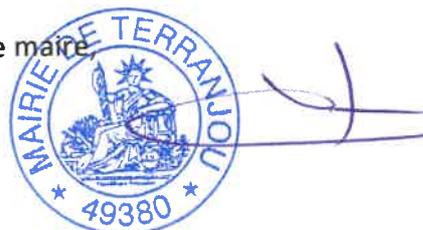
Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-054

URBANISME – Leg PIRARD – mise en vente d'une propriété communale

Rapporteur : M. COCHARD

Par délibération 2023-06-054 du 9 juin 2023, le conseil municipal a autorisé la mise en vente de la propriété communale située impasse Passe-Pied à Villeneuve, Martigné-Briand commune déléguée de Terranjou.

Afin de réaliser la vente, le maire a demandé au conseil municipal l'autorisation de confier la vente au cabinet notarial de Terranjou.

Mme Martin, en qualité de présidente du conseil de surveillance de l'hôpital, n'a participé ni aux débats ni au vote.

Le conseil municipal, par vote à mains levées, avec 24 voix POUR :

- **A autorisé** le maire à confier la vente de la propriété au cabinet notarial de Terranjou,

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-055	VOIRIE Bois Pineau - Convention de rétrocession
-------------	---

Rapporteur : G. ROCHER  
Annexe : Convention de rétrocession CCLLA

Le présent point concernait l'opération d'aménagement privée dénommée « Le Bois Pineau – tranche III », lotissement réalisé sur des terrains libres de construction, situés sur les parcelles cadastrées section ZB, n°219 à 231 pour une superficie d'environ 5 196 m<sup>2</sup> (Plan parcellaire en Annexe 1).

Le dossier d'exécution des travaux (DOE) a été remis à la CCLLA le 3 octobre 2022.

Les travaux consistaient à réaliser la viabilité des terrains, tels que décrits dans le programme des travaux déposés dans le permis d'aménager. En ce sens, la présente convention a désormais pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la totalité des équipements du lotissement sera transférée dans la propriété de la Commune, de la CCLLA et du Syndicat.

Les équipements communs concernés sont :

- La voirie interne ;
- Les réseaux divers : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité, éclairage public, télécommunications,

Au terme de la présente convention, le Lotisseur rétrocèdera gratuitement la voirie, ses dépendances et les réseaux ainsi que les espaces, selon la compétence de chacun, dans leur domaine public (plan des voiries et espaces publics en Annexe 2).

Le Lotisseur s'engage à transférer gratuitement à la Commune :

- Les terrains d'assiette desdites voies, tels que matérialisés sur le plan annexé (annexe 2)
- Les fourreaux des réseaux d'électricité et de télécommunications
- Les hydrants incendie
- L'éclairage public
- Les réseaux d'eau pluviale
- Les voiries inscrites en Annexe 2 : délimitées sur site et libres de toute servitude, charges et hypothèques notamment. Ces voiries seront automatiquement mises à disposition de la CCLLA, dès réception par la Commune, au regard de la compétence voirie et de la définition de l'intérêt communautaire en vigueur au moment de la signature de la présente convention.

Le Lotisseur s'engage à transférer gratuitement à la CCLLA :

- Les réseaux d'eaux usées

Il a été demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention permettant la rétrocession de la voirie.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **A autorisé** le maire à signer la convention de rétrocession de la voirie du lotissement « Le Bois Pineau – tranche III »,

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,

  
Philippe RAIMBAULT

Le maire,

Jean-Pierre COCHARD



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-056

FINANCES – Régie des recettes – clôture d'une sous-régie

Rapporteur : M. MARTIN  
Annexe : Acte de clôture d'une sous-régie,

La sous-régie des recettes de Notre Dame d'Allençon, créée en date du 3 juillet 2017 n'a plus d'activité.

Suite aux remarques formulées par la Trésorerie, le maire a demandé au conseil municipal de prendre une délibération actant sa clôture en précisant que l'acte de clôture a été soumis à la validation de l'inspecteur des finances publiques.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité :

- a **accepté** de clôturer de la sous-régie de Notre Dame d'Allençon,

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**Acte de clôture d'une sous-régie**  
**DELIBERATION Régie de recettes diverses Notre Dame d'Allençon 1700021**  
**Régie recettes diverses 170002**

Le Maire de Terranjou,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération n°2017-06-20 du 3 juillet 2017 afférente à l'acte constitutif de la régie de recettes diverses instituée auprès de la Mairie de Terranjou ;

Vu la délibération n°2017-06-21 du 3 juillet 2017 afférente à l'acte constitutif des sous-régies de recettes diverses instituées auprès des mairies annexes de Martigné Briand et Notre Dame d'Allençon ;

Considérant de la suppression des activités ainsi que le changement des modalités de perception des recettes ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire en date du 06/06/2023

Le comptable public  
Par délégation,  
L'Inspecteur des Finances publiques  
Jacky BOISSEAU



DECIDE :

1. La sous-régie de recettes diverses instituée auprès de la mairie annexe de Notre Dame d'Allençon est clôturée à compter du 5 juin 2023.
2. Il est mis fin aux fonctions du sous-régisseur et des mandataires de la sous-régie.
3. Le Maire et le comptable public assignataire de la Couronne d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Terranjou, le 20/06/2023,

Le Maire,  
Jean Pierre COCHARD



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-057

FINANCES – Régie des recettes – Acte constitutif d'une régie

Rapporteur : M. MARTIN

Annexe : Acte constitutif d'une régie de recettes,

Suite aux remarques formulées par la Trésorerie, le maire a demandé au conseil municipal de prendre une délibération actant la création de la régie principale en précisant que l'acte constitutif a été soumis à la validation de l'inspecteur des finances publiques.

Il a été précisé que le présent acte annule et remplace toutes les précédentes délibérations afférentes à l'acte constitutif de la régie.

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité :

- **a accepté** la création de la régie des recettes installée à la mairie annexe de Martigné-Briand,

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD



## Acte constitutif d'une régie de recettes

### DELIBERATION

#### Recettes diverses 170002

Le Mairie de Terranou,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de manquement des fonds susceptibles d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire en date du 06/06/2023

Le comptable public  
Par délégation,  
L'Inspecteur des Finances publiques  
Jacky BOISSEAU

DECIDE :

1. Le présent acte annule et remplace toutes les précédentes délibérations (la dernière en date du 3 juillet 2017) afférentes à l'acte constitutif de la régie désignée ci-dessous.
2. Il est institué une régie de recettes auprès de la Mairie de Terranjou.
3. Cette régie est installée à la mairie annexe de Martigné Briand.
4. La régie est continue.
5. La régie encaisse les produits suivants :
  - 1) Les entrées de la piscine, compte d'imputation : 70631
  - 2) Les ventes de friandises, boissons et gâteaux, compte d'imputation : 70688
  - 3) Les inscriptions à la bibliothèque, compte d'imputation : 7062
6. Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
  - 1) Versement en espèces
  - 2) ChèquesElles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance ou d'un ticket.
7. L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.
8. Un fonds de caisse d'un montant de 95.00 € pour la sous régie piscine est mis à disposition du régisseur.
9. Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.
10. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 100.00 € pour les produits bibliothèque et 1 500.00€ pour les produits piscine.
11. Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article ci-dessus. L'encaisse sera versée à défaut à la fin de chaque trimestre pour les produits de la bibliothèque, tous les 15 jours pour les produits de la piscine.
12. Le régisseur verse auprès du Maire la totalité des justificatifs des opérations de recettes dès que l'encaisse atteint le maximum fixé à l'article ci-dessus. Les justificatifs seront versés à défaut à la fin de chaque trimestre pour les produits de la bibliothèque, tous les 15 jours pour les produits de la piscine.
13. Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
14. Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

15. Le Maire et le comptable public assignataire de la Couronne d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Terranjou, le 20/06/23 ,

La Maire,  
Jean Pierre COCHARD



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-058

FINANCES – Régie des recettes – Acte constitutif d'une sous-régie

Rapporteur : M. MARTIN  
Annexe : Acte constitutif d'une sous-régie de recettes

Suite à la création d'une sous-régie de recettes à la mairie déléguée de Martigné-Briand par délibération 2023-05-057, la Trésorerie, dans son PV de vérification d'une régie de recettes du 25/01/2023 a demandé que la sous-régie de Martigné-Briand soit domiciliée à la piscine puisque c'est le lieu de l'activité.

Considérant l'acte constitutif de la régie des recettes,

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité :

- **A validé** l'acte constitutif de la sous-régie piscine située au complexe sportif de Girondeau,

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

## Acte constitutif d'une sous-régie de recettes

### DELIBERATION

#### Sous régie de recettes diverses 1700022 Régie de recettes diverses 170002

Le Maire de Terranjou,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération n°2017-06-20 du 3 juillet 2017 afférente à l'acte constitutif de la régie de recettes diverses instituée auprès de la Mairie de Terranjou ;

Vu l'avis conforme préalable du comptable public assignataire en date du 06/06/2023 ;

Le comptable public  
Par délégation,  
L'Inspecteur des Finances publiques  
Jacky BOISSEAU



#### DECIDE :

1. Le présent acte annule et remplace toutes les précédentes délibérations (la dernière en date du 3 juillet 2017) afférentes à l'acte constitutif de la sous-régie désignée ci-dessous.
2. Il est institué une sous-régie de recettes auprès de la Mairie annexe de Martigné Briand.
3. Cette sous-régie est installée à la piscine du complexe sportif de Girondeau.
4. La sous-régie fonctionne du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.
5. La sous-régie encaisse les produits suivants :
  - 1) Les entrées de la piscine, compte d'imputation : 70631
  - 2) Les ventes de friandises, boissons, et gâteaux, compte d'imputation : 70688
6. Les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
  - 1) Versement en espèce
  - 2) ChèquesElles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance ou d'un ticket.
7. Un fonds de caisse d'un montant de 95.00 € est mis à disposition du sous-régisseur.
8. Le montant maximum de l'encaisse que le sous-régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500.00 €.
9. Le sous-régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse au régisseur ou sur l'éventuel compte de dépôt de fonds de la régie dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article ci-dessus, tous les 15 jours et au minimum une fois sur la période.
10. Le sous-régisseur verse auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les 15 jours, et au minimum une fois sur la période.
11. Le Maire et le comptable public assignataire de la couronne d'Angers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Terranjou, le 20/06/23

Le Maire  
Jean Pierre COCHARD



**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-059

FINANCES – Avances sur subvention OGEC Saint Germain et Saint Gabriel

Rapporteur : S. HORTET

Il est rappelé que la commune de Terranjou verse chaque année une subvention aux OGEC des écoles privées de Chavagnes et de Martigné-Briand.

Conformément à la législation en vigueur, le forfait communal/élève versé à l'OGEC est calculé en référence au coût moyen d'un élève scolarisé en l'école publique à Terranjou. Ce coût/élève sera déterminé pour 2023 sur la base des dépenses de fonctionnement de l'année 2022.

La commune versera ainsi aux OGEC une subvention calculée en fonction du coût par élève dans l'école publique et le nombre d'élèves dans les écoles privées.

Cependant, afin de préparer le budget 2022, il a été inscrit à l'article 6574 le montant estimatif de 140 000€ au budget pour les deux OGEC.

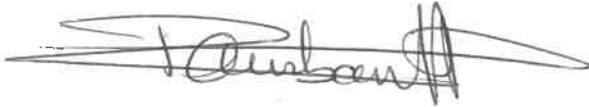
Considérant qu'en 2022 les montants de subvention accordés s'élevaient à 65 000€ pour l'école St Germain et à 65 000€ pour l'école St Gabriel et,

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **A approuvé** le versement d'une avance sur subvention de 50 000€ de la subvention des OGEC de OGEC Saint Germain et Saint Gabriel.
- **A précisé** que le solde serait versé à la rentrée 2023 dans l'attente du décompte définitif.

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-060

RESSOURCES HUMAINES – Intégration des heures régulières

Au 1er septembre 2022, les plannings et les horaires des agents périscolaires ont été modifiés, afin de permettre un moindre recours aux agents contractuels et redonner des heures aux titulaires en poste, sans augmentation du nombre d'heures globales sur ce service.

Depuis la rentrée, notamment 4 de ces agents font donc des heures complémentaires qui leurs sont payées tous les mois.

Après presque une année scolaire de fonctionnement de cette manière, le bilan est positif, et il conviendrait de pérenniser l'augmentation d'heures de ces agents titulaires en les intégrant dans leur contrat, ce qui entraîne des cotisations sur ces heures et une prise en compte pour le calcul de leur future retraite.

Il a été donc proposé au conseil municipal d'accepter les augmentations suivantes :

- Poste PT1 : Adjoint Technique Principal 1ère classe augmenté de 24 heures hebdomadaires à 31 heures hebdomadaires (24,31/35è)
- Poste PT4 : Adjoint technique augmenté de 30 heures hebdomadaires à 39h30 hebdomadaires (30,97/35è)
- Poste PT11 : Adjoint Technique augmenté de 19h15 hebdomadaires à 37 heures hebdomadaires (29.01/35è)
- Poste PT12 : Adjoint Technique augmenté de 8h45 hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires (22,83/35è)

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité,

- **A autorisé** l'intégration des heures complémentaires dans les contrats des postes comme présenté.

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

<b>2023-06-061</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES – Suppression et création d'un poste en filière animation</b>
--------------------	--

Trois postes sur la filière Animation sont actuellement vacants, occupés par des agents contractuels. Il est donc possible de procéder à 3 mises en stage avant titularisation, dans l'idéal au 1er septembre 2023.

Cependant, l'un des postes vacants, le poste PAS1 est un poste d'adjoint d'Animation Principal de 2ème classe, laissé vacant suite au départ de l'agent en poste, mais occupé par un agent contractuel pour le moment. Or une nomination au stage ne peut que se faire sur un poste d'Adjoint d'Animation.

Afin de permettre cette mise en stage, le maire propose au conseil municipal de :

- Supprimer le poste PAS1 Adjoint d'Animation Principal 2ème classe pour 30 heures hebdomadaires (25.98/35è)
- Créer un poste d'Adjoint d'Animation pour 30 heures hebdomadaires (25.98/35è).

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité ,

- **A autorisé** la suppression du poste PAS1 Adjoint d'Animation Principal 2ème classe pour 30 heures hebdomadaires (25.98/35è)
- **A autorisé** la création d'un un poste d'Adjoint d'Animation pour 30 heures hebdomadaires (25.98/35è).

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance :** Philippe RAIMBAULT

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-062

RESSOURCES HUMAINES – Suppression d'un poste filière culturelle

Rapporteur : JP COCHARD

Suite à la création du poste PC1-2 Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe au 09/05/2023 et à la nomination de l'agent concerné sur ce poste (promotion de grade), il convient de :

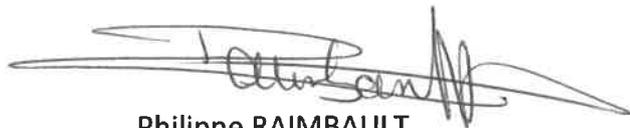
- Supprimer le poste PC1 Adjoint du Patrimoine Principal 2è classe pour 12 heures hebdomadaires devenu superfétatoire suite à la promotion de l'agent concerné. Avis favorable du CST en date du 09/06/2023. Effet au 01/07/2023

Le conseil municipal à mains levées et à l'unanimité,

- **A donné** son accord pour la suppression du poste PC1 Adjoint du Patrimoine Principal 2è classe pour 12 heures hebdomadaires.

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-063

RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste surcroît d'activité

Rapporteur : JP COCHARD

Afin de permettre une période probatoire en proposant un contrat de 3 mois renouvelable à un agent nouvellement recruté, et avant son intégration définitive en qualité de stagiaire puis titulaire, la réglementation nous impose de le placer sur un poste d'Accroissement temporaire d'activité.

Etant donné la quantité de mouvements de personnels et les remplacements nécessaires, il convient de créer un nouveau poste de ce type afin de donner plus de souplesse et recruter des agents contractuels avant de les titulariser :

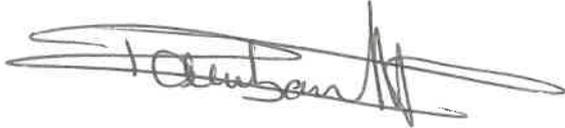
- Création d'un poste Administratif Non permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité pour 35 heures hebdomadaires au 15/06/2023 (Poste NPA4)

Le conseil municipal à mains levées et à l'unanimité,

- **A donné** son accord pour la création d'un poste Administratif Non permanent pour Accroissement Temporaire d'Activité pour 35 heures hebdomadaires au 15/06/2023 (Poste NPA4)

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire,



Jean-Pierre COCHARD

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 juin 2023**

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents au moment des votes	Votants
28	15	26
Date de convocation		Date Affichage
01/06/2023		10/06/2023
Séance ordinaire		

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Terranjou s'est réuni en salle du conseil de Chavagnes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

**A été nommé secrétaire de séance : Philippe RAIMBAULT**

**Etaient présents :** BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, HORTET Sylvie, MARTIN Maryvonne, MENARD Isabelle, RAIMBAULT Philippe, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, , ROULET Jean-Louis, THOMAS Jean-Joël, TRILLEAUD Thomas,.

**Absents excusés :**

GARREAU Jean-Louis, excusé,  
GORIN Anne-Sophie, excusée, a donné pouvoir à Isabelle Ménard,  
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Jean-Pierre Cochard,  
JOSELON Ingrid, excusée, a donné pouvoir à Philippe Raimbault  
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Jean-Louis Roulet,  
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,  
PERTHUE David, excusé,  
PIVERT Rémi, excusé, a donné pouvoir à Mauricette Richard,  
RAIMBAULT Patricia, excusée, a donné pouvoir à Maryvonne Martin,  
REMBault Emmanuel, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,  
ROUCHER Bertrand, excusé, a donné pouvoir à Martine Fery,  
TESSIER Cindy, excusée, a donné pouvoir à Sylvie Hortet,  
TURMEAU Yannick, excusé, a donné pouvoir à Thierry Gendronneau.

2023-06-064

LECTURE PUBLIQUE – Charte du réseau des bibliothèques

Rapporteur : T GENDRONNEAU  
Annexe : Charte REZOKILI

Depuis 2019, la lecture publique est une compétence partagée entre la CCLLA (pour la coordination du réseau) et les communes et associations (pour la gestion des bibliothèques).

L'élaboration d'une charte doit permettre de définir les objectifs communs, clarifier l'organisation du réseau et les engagements de la CCLLA, des communes et des associations, en lien avec le fonctionnement du réseau (catalogue commun, carte unique, circulation des documents, enrichissement des collections, services numériques, instances et groupes de travail, etc.).

Les réflexions, échanges et actions menés depuis 2019 par les élus et les techniciens du territoire, notamment sur l'harmonisation des tarifs d'inscription et les règles de prêt en bibliothèque, ont permis l'élaboration d'une charte de réseau, pour laquelle le bureau communautaire a émis un avis favorable.

La charte de réseau (en annexe) est soumise à l'approbation de chaque conseil municipal.

Vu les orientations du Ministère de la Culture et la convention signée avec le BiblioPôle en faveur du développement de réseaux de lecture publique ;

Vu la validation de la charte de réseau par le bureau communautaire le 2 mai 2023 ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la charte de réseau de lecture publique présentée.

Le conseil municipal, à mains levées et avec 2 votes CONTRE, 4 abstentions et 20 votes POUR :

- **A adopté** la charte de réseau de lecture publique.

Fait à Terranjou, le 20/06/2023

Le secrétaire de séance,



Philippe RAIMBAULT

Le maire



Jean-Pierre COCHARD